



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CMM – 17 JUIN 2021 SOMMAIRE DES POINTS

Règlement d'emprunt R-200 de la STM

Le Conseil d'administration approuve la modification apportée au PDI 2021-2030 de la STM afin d'ajouter le projet « Programme de réfection des infrastructures (PRI surface) – Phase 2 » aux projets autorisés sous la rubrique « Réseau de bus » pour un montant de 121 300 925 \$.

Règlement numéro 2021-92 modifiant le règlement numéro 2019-77 sur la gestion contractuelle

La CMM modifie le règlement de la CMM afin de se conformer à l'article 124 du PI 67, qui stipule que toute communauté métropolitaine doit, pour une période de trois ans à partir du 25 juin 2021, prévoir des mesures qui favorisent les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec au moment de la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique.

Aide-mémoire à l'intention des élus de la CMM dans le cadre des rencontres régionales du MAMH sur la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires

La Couronne-Sud fait une intervention et exprime ses commentaires :

- Nous remarquons pour la première fois une orientation indiquant le souhait de la CMM d'avoir une révision de ses limites administratives afin de reconnaître minimalement les cinq secteurs géographiques et mieux y coordonner les interventions gouvernementales;
- Le cheminement d'un tel document (l'aide-mémoire) dans un point d'information de l'ordre du jour nous semble particulier considérant les enjeux de nature politique auxquels il fait référence;
- Le document vise principalement à faire cheminer le gouvernement vers un cadre d'aménagement ainsi qu'un modèle de financement du transport collectif plus « engageant » vis-à-vis les MRC périmétropolitaines.

La CMM répond que ce ne sont pas des positions officielles de la CMM.

Correspondance

La Couronne-Sud fait une intervention concernant la résolution transmise le 18 mai dernier à la CMM, visant essentiellement à discuter d'un plan pour la révision du PMAD et veiller à mettre en place une démarche de travail inclusive. La CMM répond qu'un plan de travail sera disponible pour le mois de septembre 2021.

p. j.

- Ordre du jour CA CMM 17 juin 2021.